



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 19

Développement économique et social en Asie occidentale

1. À sa 9^e séance, le 17 mai 2024, le Comité a examiné le programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [A/79/6 (Sect. 22)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2024/6).

Débat

2. Plusieurs délégations se sont félicitées de la présentation du programme et des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

3. Il a été dit que la Commission jouait un rôle crucial dans la promotion d'un développement partagé et durable dans la région arabe en soutenant les États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Une délégation a indiqué que son pays attachait une grande importance aux six sous-programmes du programme et était heureuse de constater que l'accent était mis dans ce cadre sur la volonté de progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Une autre délégation s'est félicitée du travail important accompli par la Commission en faveur de la région, mais aussi de l'ensemble des Nations Unies, et a déclaré que la Commission pouvait compter sur le soutien de son pays. Une autre délégation encore a noté que les sous-programmes prévus dans le



projet de plan-programme pour 2025 correspondaient aux besoins de l'Asie occidentale et aux priorités des États Membres de la région arabe.

4. Une délégation a réaffirmé l'importance de mesurer les résultats tangibles du programme par la mise en œuvre d'indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps dans le plan de la Commission pour 2025. Elle s'est félicitée de l'engagement de la Commission en faveur d'un développement social équitable et inclusif, celle-ci ayant tenu compte en particulier des besoins des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

5. Une délégation a rappelé l'engagement de son pays envers l'Asie occidentale et a déclaré que celui-ci continuerait de collaborer avec l'Organisation et les États Membres pour renforcer la coopération internationale en faveur du développement économique, social et environnemental.

6. Une délégation a salué les efforts de coopération fructueux déployés par la Commission sur un large éventail de questions liées à la promotion du développement social et économique. Elle a rappelé que son pays ne ménageait aucun effort pour ce qui était de s'engager dans une coopération active efficace, en faveur d'un multilatéralisme solidaire. Elle a noté qu'en 2023, son pays avait coopéré avec la Commission dans plusieurs domaines, notamment les domaines de la technologie et de l'innovation. Son pays a été parmi les premiers à s'engager dans différents secteurs, qu'il s'agisse de cybersécurité, de technologie agricole ou d'énergie verte, et a également encouragé l'industrialisation verte grâce aux petites et moyennes entreprises et au secteur de l'exportation. Cette même délégation a souligné que la Commission, forte des divers outils de simulation de politiques et supports de connaissance dont elle disposait, restait une source fiable en matière d'expertise et de données. Elle a réitéré le soutien total de son pays à la Commission et aux activités qu'elle a prévu de mener et a indiqué que son pays et la CESAO continueraient de mettre à profit leur coopération fructueuse dans toute une série de domaines.

7. Une délégation a fait remarquer que la Commission a dû travailler dans un environnement extrêmement difficile, marqué par des conflits politiques et militaires, de graves crises économiques et de profondes inégalités sociales, et a dû collaborer avec toutes sortes de partenaires locaux, ce qui lui a posé de multiples difficultés ; elle a donc félicité la Commission pour l'excellent travail accompli.

8. Une question a été posée sur les perspectives envisagées par la Commission lors de la préparation de son programme de travail pour 2025.

9. Une délégation a demandé si l'utilisation de modalités hybrides et virtuelles dans le cadre des réunions était toujours utile pour remplir le mandat de prestation de services. Une autre délégation a souhaité savoir à quel point les réunions hybrides étaient importantes pour les travaux de la Commission du point de vue participatif, l'idée étant d'inclure le plus grand nombre possible d'États Membres et d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme.

10. Une délégation a indiqué que son pays était prêt à coopérer avec la Commission sur les questions d'intérêt commun pour la CESAO et son pays. Elle a rappelé ce que la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur la coopération (CESAP) avait déclaré sur la coopération entre la CESAP et la CESAO concernant le problème des tempêtes de sable et de poussière dans la région, et a demandé des précisions sur l'importance pour la CESAO des activités y afférentes, vitales pour les pays de la région.

11. Dans le contexte du partage des meilleures pratiques avec d'autres commissions régionales, une délégation a estimé qu'il serait bon que la CESAO développe

certaines fonctions d'étude et d'analyse. Elle a noté, par exemple, que le développement économique et social de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avait beaucoup bénéficié de ce type de travail effectué par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et a exprimé son souhait de voir l'Asie occidentale, elle aussi, bénéficier des connaissances, d'une analyse sérieuse des politiques générales et des recommandations qui seraient développées.

12. Des informations complémentaires ont été demandées sur la coopération et la coordination de la Commission avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

13. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles), et plus particulièrement le paragraphe 22.20, une délégation a demandé si après avoir présenté leurs engagements en matière d'eau et de climat aux donateurs potentiels, aux banques multilatérales de développement et aux fonds destinés à l'action climatique, les cinq États Membres concernés étaient parvenus à trouver des sources de financement ou à obtenir des fonds. Se référant au paragraphe 22.26, elle a indiqué qu'elle se félicitait de la proposition visant à mettre au point un outil méthodologique permettant de procéder à des évaluations complètes des systèmes alimentaires et de leur durabilité, en mettant l'accent sur les résultats et les effets de ces systèmes sur l'environnement, et qu'elle souhaitait obtenir de plus amples informations sur les modalités d'application et sur le calendrier envisagé.

14. En ce qui concerne le sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie), et plus particulièrement le paragraphe 22.59, une délégation a félicité tous ceux ayant contribué à l'élaboration et à l'utilisation de l'indice harmonisé des prix à la consommation et a cherché à savoir si cet indice pouvait servir plus largement, notamment au niveau international.

15. En ce qui concerne le sous-programme 6 (Gouvernance et prévention des conflits), une délégation en a souligné l'importance, estimant que, compte tenu des spécificités de la région, la gouvernance devait être une question transversale commune à tous les sous-programmes. À cet égard, il a été recommandé qu'à l'avenir, tous les sous-programmes comprennent des éléments liés à la gouvernance, afin de renforcer l'efficacité et l'impact de toutes les activités.

Conclusions et recommandations

16. Le Comité a félicité la CESAO pour ses efforts de promotion d'un développement partagé et durable dans la région arabe, conformément à son mandat.

17. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale) du projet de budget-programme pour 2025.